

## BREVET DE CAVALIER RANDONNEUR ASRE 2008

### PRINTEMPS

12 février, 19h00 :	COURS DE TOPOGRAPHIE
26 février, 19h00 :	COURS DE MARECHALERIE
11 mars, 19h00 :	HARNACHEMENT, NOEUDS, BOURELLERIE
8 avril, 19h00 :	CONNAISSANCES GENERALES, ALIMENTATION, SOINS
12-13 avril :	RANDONNEE
19 avril, 9h00 :	COURS equitation pratique, PTV + MA
EXAMEN théorique :	Lieu et date à définir

---

### AUTOMNE

9 septembre, 19h00 :	COURS TOPOGRAPHIE
23 septembre, 19h00 :	COURS DE MARECHALERIE
27 septembre 10h00 :	COURS équitation pratique PTV + MA
21 octobre, 19h00 :	HARNACHEMENT, NOEUDS, BOURELLERIE
23 octobre, 19h00 :	CONNAISSANCES GENERALES, ALIMENTATION, SOINS
25-26 octobre :	RANDONNEE
EXAMEN théorique :	Lieu et date à définir

Conditions d'admission au brevet :

- être âgé au minimum de 15 ans
- avoir le brevet de cavalier FSSE ou les connaissances équivalentes
- être membre ASRE (association suisse des randonneurs équestres)

(possibilité d'adhérer lors du 1er cours, cotisation : fr. 60.-/an)

- être titulaire d'une assurance RC, d'une assurance accident et pour les cavaliers louant un cheval au centre équestre d'une complémentaire pour chevaux loués ou empruntés.